



Service Vie associative

Tél : 04 79 65 17 79

Fax : 04 79 62 86 81

Courriel : vie-associative@mairie-lamotteservolex.fr

Affaire suivie par : L. JALINOUX

Nos Réf. : PM/lj

Vos Réf. :

Objet : Contrat Engagement Républicain

P.J : 2

Le 30 septembre 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, publié au Journal Officiel du 1er janvier 2022, a mis en place le Contrat d'Engagement Républicain.

Désormais, toute association qui sollicite une subvention publique auprès d'une collectivité territoriale ou des services de l'État, doit s'engager à respecter les engagements qui figurent dans ce contrat.

Nous attirons également votre attention sur le fait que l'association qui souscrit à ce contrat doit en informer ses membres par tout moyen (article 1^{er} du décret).

Elle doit également veiller à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles agissant en cette qualité (article 5 du décret), sous peine de voir sa responsabilité engagée. De même, tout manquement ou non-respect des engagements figurant dans ce contrat pourra donner lieu au retrait, en tout ou partie, de la subvention accordée (article 5), qu'il s'agisse de subventions en numéraire et de subventions en nature (mise à disposition de locaux, de matériel, etc).

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ce décret et de son annexe.

Je vous remercie de transmettre au service Vie associative l'annexe datée et signée avant le 31 octobre 2022.

Le service reste à votre écoute pour toute autre information dont vous auriez besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**L'Adjoint délégué à la Vie associative
et aux Sports**




Pascal MITHIEUX

Hôtel de Ville

B.P. 20043 - 73291 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

Courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr